

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain du quartier des Petits Prés à ELANCOURT

Les modalités de la concertation avec le public du projet de renouvellement urbain PRIOR du quartier prioritaire de la politique de la ville des Petits Prés à Elancourt ont été fixées par délibérations du Conseil Municipal d'Elancourt en date du 29 septembre 2021 et du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 30 septembre 2021 :

- Insertion par voie de publication locale d'un avis annonçant la concertation dans le journal municipal.
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur les sites saint-quentin-en-yvelines.fr et elancourt.fr.
- Affichage sur les lieux concernés par la concertation : sur les panneaux d'affichage officiels de la ville, à l'hôtel de ville d'Elancourt et à l'Agora.

A ce stade du projet, les objectifs de la concertation visent à :

- Partager avec les habitants du quartier les grands objectifs et intentions du projet,
- Recueillir les avis et remarques afin d'ajuster, le cas échéant, le projet avant la mise en œuvre opérationnelle.

Cette concertation se déroulera du 08 novembre 2021 au 17 décembre 2021.

Pendant toute cette période, des affiches d'informations, un dossier de présentation du projet et un registre destiné à recueillir les participations des habitants seront mis à la disposition du public :

- A l'hôtel de ville d'Elancourt, Place du général de Gaulle, 78 990 ELANCOURT ;
- A l'Agora, 4 allée Guy Boniface, 78990 ELANCOURT.

Les observations pourront également être effectuées par voie postale à l'hôtel de ville d'Elancourt (Place du général de Gaulle, 78 990 ELANCOURT) ou par envoi de courriel à l'adresse suivante : prior.petitsprés@ville-elancourt.fr.

Le dossier de présentation sera également disponible sur les sites internet saint-quentin-en-yvelines.fr et elancourt.fr.

Une réunion publique sous forme de webinaire aura lieu le 16 novembre 2021 à 19h. Lien de connexion sur elancourt.fr.

Un bilan de la concertation sera dressé à l'issue de cette période puis présenté au vote du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.